

Commune de Vieille-Chapelle - 62136

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 07 JUILLET 2008
A 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 02 JUILLET 2008**

Séance : 05 / 2008

14 conseillers présents

Absent excusé : Monsieur COLAERT Philippe

Monsieur COLAERT Philippe a donné procuration à Monsieur DE JONCKHEERE Alain

L'ordre du jour était le suivant :

- 05 / 2008 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance
- 05 / 2008 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- 05 / 2008 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire
- 05 / 2008 / 04- * - Demande de subvention pour le Foyer Communal
- 05 / 2008 / 05- * - Demande de subvention pour les poteaux à incendie
- 05 / 2008 / 06- * - Commission d'appel d'offre
- 05 / 2008 / 07- * - Tarif cantine pour le 3^{ème} enfant
- 05 / 2008 / 08- * - Ouverture d'une ligne de trésorerie
- 05 / 2008 / 09- * - Compte rendu aux différents syndicats
- 05 / 2008 / 10- * - Questions diverses

05 / 2008 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance

Mademoiselle PAGES Evelyne propose d'être secrétaire de séance et à l'unanimité les membres du conseil sont d'accord.

05 / 2008 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Monsieur le Président fait une lecture rapide du compte rendu de la dernière réunion du 09 juin 2008. A l'unanimité les membres du conseil sont d'accord.

05 / 2008 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire

Monsieur le Président indique qu'il y a eu le remboursement de l'assurance de la voiture (environ 800 €).

Monsieur le Président précise que les contrats des animateurs du centre aéré de juillet ont été signés. Durant le centre, il y aura 6 animateurs pour accompagner Madame Isabelle BOULINGUEZ.

Enfin, Monsieur le Président signale qu'une deuxième imprimante couleur laser a été achetée pour un montant de 400 €.

05 / 2008 / 04- * - Demande de subvention pour le Foyer Communal

Monsieur le Président indique que lors de la dernière réunion, une délibération a été prise pour engager les travaux de mise en sécurité du foyer communal, travaux évalués à 33629,25 €. Ce montant, correspondant au remplacement du lambris de la voûte du foyer, de la cage d'escalier et du faux plafond de la cantine, était financé à 25% par le FARDA, ce qui impliquait un coût pour la commune de 25 222 €.

Monsieur le Président informe le conseil qu'il a fait une demande de subvention supplémentaire auprès d'Artois Comm dans le cadre de l'aménagement du foyer pour la petite enfance. En effet, cet espace accueille les Relais d'Assistantes Maternelles, les centres aérés sans hébergement et la cantine des enfants. Cette aide supplémentaire permet donc d'engager d'autres travaux comme la pose d'un double vitrage du côté de chez Madame FARINEAUX et de créer un porche d'entrée accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le devis établi pour les doubles vitrages s'élève à 9657 € HT et celui pour le porche s'élève à 11361 € HT.

Le coût total de l'opération s'élève donc à 55977,53 €, financé à 50% (25% par le FARDA et 25% par Artois Comm). La participation de la commune est donc évaluée à 27 999 €.

Monsieur le Président précise qu'il est possible aussi de demander une DGE (Dotation Globale d'Équipement), mais cela sera fait au 1^{er} décembre 2008.

Monsieur le Président envisage également de faire une demande d'aide auprès de notre député, Monsieur FLAGEOLET.

Monsieur le Président demande au Conseil Municipal de délibérer sur le montant de la subvention.

A l'unanimité, les membres du conseil sont d'accord.

05 / 2008 / 05- * - Demande de subvention pour les poteaux incendie

Monsieur le Président indique qu'il reste 7 poteaux incendie à poser :

- 1, rue de la Croix, au niveau de chez Monsieur DELBARRE
- 2, dans la rue du Moulin, en face de chez Monsieur LELOIR et au niveau du cours des anettes.
- 4, rue Marsy, 1 au niveau du terrain de Madame MOREL, un au niveau de chez Monsieur BALLET, un au niveau de chez Monsieur VITTU et le dernier au niveau de chez Monsieur PILARSKI.

Monsieur le Président précise que l'installation de 2 poteaux a été prévue dans le budget 2008, sachant que le Conseil Général subventionne 40% du montant total hors taxes.

Le devis établi pour 7 poteaux s'élève à 21159 € soit 3022 € HT par poteau.

Le coût de la pose de 2 poteaux s'élève donc à 6044 €.

Monsieur le Président propose de délibérer pour la pose de deux poteaux rue Marsy.

A l'unanimité les membres du conseil municipal adoptent cette proposition.

05 / 2008 / 06- * - Commission d'appel d'offre

Monsieur le Président précise qu'il a reçu un courrier de la sous préfecture indiquant que la commission d'appel d'offre doit être constituée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants hors Monsieur le maire.

Il est donc nécessaire de revoter pour élire un nouveau membre.

Sont membres titulaires, Messieurs WALLE et DE JONCKHEERE.

Sont membres suppléants, Messieurs LHERMITE, CRANKSHAW et DELAYEN.

Monsieur LHERMITE se propose de devenir membre titulaire et à l'unanimité, sa candidature est retenue.

Monsieur ASSELINEAU se propose pour être membre suppléant et à l'unanimité, il est élu.

05 / 2008 / 07- * - Tarif de la cantine pour le 3^{ème} enfant

Monsieur le Président indique qu'il souhaiterait la gratuité de la cantine pour le 3^{ème} enfant suite à l'augmentation du tarif de la garderie.

Madame MOREL Dorothée indique que le tarif de la garderie est actuellement de 1,50 € par plage horaire alors que dans la commune de Locon, celle-ci s'élève à 1,50 € de l'heure.

Madame MOREL précise également que le montant du ticket de cantine est de 2,30 € alors que dans la commune de Lestrem, par exemple, celui-ci est de 2,50 € + 0,50 € de frais de surveillance de l'enfant soit 3 € au total.

Monsieur WALLE Michel explique qu'il n'est pas logique de ne pas faire payer le 3^{ème} enfant mangeant à la cantine, dans la mesure où les tarifs appliqués sont déjà très bas.

Après discussion et réflexion, il a été décidé de régler au cas par cas le problème des familles ayant 3 enfants à la cantine et à la garderie (intervention du CCAS et de l'Amicale Laïque).

A cet effet, des réunions de la commission CCAS et de l'Amicale Laïque sont prévues en septembre.

A l'unanimité, les membres du conseil sont d'accord.

05 / 2008 / 08- * - Ouvrir une ligne de Trésorerie

Monsieur le Président rappelle la situation de la trésorerie pour les 3 derniers mois :

- fin avril, le compte de disponibilité faisait apparaître un solde de 96000 €. Compte tenu des annuités d'emprunts à rembourser et des restes à réaliser en dépense, la commune disposait d'une marge de manœuvre de 55 000 €.

- fin mai, la situation de la trésorerie était de 120719 € avec une marge de manœuvre de 48000 €.

- au 9 juillet, la situation est de 18516 € avec une insuffisance de trésorerie 31 200 € (paiement des travaux rue Marsy et rue de la Clinche).

Monsieur le Président propose d'ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 € en attendant de recevoir les subventions (environ 128000 € au total dont 35000 € pour la brasserie, 80 000 € pour les rues Marsy, de la Croix, de la Clinche et 10 000€ pour les berges de la Lawe).

A l'unanimité, les membres du conseil sont d'accord.

05 / 2008 / 09- * - Compte rendu aux différents syndicats

SIADep : Monsieur DELAYEN indique que la réunion s'est basée sur la présentation et l'explication du compte rendu d'activité de l'année ainsi que sur la qualité de l'eau.

La réunion a également exposé le problème de 376 000 m³ d'eau « disparue ».

Le SIADep explique que seul 73% de l'eau puisée est exploitée, ce qui représente une perte d'environ 25%.

Il a donc été décidé d'installer des compteurs d'eau afin de vérifier la consommation de chaque commune.

ARTOIS COMM : Monsieur le Président indique qu'il y a eu une réunion du bureau communautaire et une réunion de l'Assemblée Générale.

La réunion s'est portée sur de nombreux points dont l'installation des nouveaux délégués de Douvrin, l'état des travaux, le corps communautaire des sapeurs pompiers volontaires, le prix et services de la qualité des ordures ménagères, le service assainissement, l'approbation du compte administratif 2007, budget d'Artois Comm, la réalisation des extensions de bâtiments à Ruitz, les subventions versées sur les énergies renouvelables, la convention de délégation des aides à la pierre, les subventions octroyées aux associations faisant du développement culturel, renouvellement du conseil de développement (4 collègues : monde économique, syndicats, services publics et personnes qualifiées, vie collective familiale et associative)...

05 / 2008 / 10- * - Questions diverses

Commission des Impôts :

Monsieur le Président indique qu'une liste de noms a été soumise au centre des Impôts.

Ont été retenus comme membres titulaires, Mesdames MOREL, GEORGE et Messieurs WALLE, DE JONCKHEERE et DELAYEN

Comme membres suppléants, ont été retenus : Messieurs LHERMITE, CRANKSHAW, COLAERT et Mesdames TURPAIN et PAGES.

Est retenu comme membre titulaire hors de la commune, Monsieur SENECHAL Hubert.

Est retenu comme membre suppléant hors de la commune, Monsieur LEFRANC René.

Instauration de la taxe forfaitaire sur les terrains nus :

Monsieur DESSE Jean Michel indique qu'une taxe forfaitaire applicable à la vente de terrains nus a été votée en octobre 2006 et applicable au 1^{er} janvier 2007.

Cette taxe était de 10% sur le montant des 2/3 du prix de la vente.

Or, il apparaît que la délibération prise sur ce point n'a jamais été transmise à la sous-préfecture, ni au centre des impôts chargé du recouvrement de cette taxe, ce qui implique que la commune n'a jamais reçu aucune taxe relative aux terrains vendus.

10 terrains ont été vendus depuis le 1^{er} janvier 2007 et 8 entraînent dans le cadre de cette taxe, ce qui représente pour la commune une perte nette d'environ 45 000 € (Les terrains concernés par la taxe sont ceux de Messieurs SENECHAL, BAVIERE, BARBRY, CASSEL et Mesdames DENOEUDE, CASSEL, DESCHILDRE).

Monsieur le Président demande à prendre une nouvelle délibération sur ce point afin de réintroduire la taxe.

Monsieur le Président précise en outre que cette taxe ne sera applicable qu'au premier jour des 3 mois suivant la délibération.

Monsieur WALLE Michel souhaiterait une réorganisation du suivi des transmissions car il n'est plus possible pour une commune comme Vieille-Chapelle, qu'un tel incident se reproduise.

A l'unanimité, les membres du conseil sont d'accord pour réintroduire la taxe.

Arrêtés de circulation :

- un pour la rue de la Clinche
- un rue Marsy au niveau du panneau fin de Vieille-Chapelle
- un pour préciser les zones 30 : de chez Madame BROUX Colette jusque chez Madame WATTEZ et une de chez Monsieur DECRAENE jusque chez Monsieur VITTU

Ces différents arrêtés ont été transmis à Monsieur SANSON pour validation.

Fauchage du petit bois près du foyer communal :

Monsieur WALLE Michel indique que les employés communaux ont coupé les orchidées du petit bois alors qu'elles n'auraient pas dues l'être.

Il a été décidé que Messieurs WALLE et DE JONCKHEERE déterminent ensemble ce qui est à faucher ou non et de l'indiquer clairement aux employés communaux.

Bornage de la rue Gauget et rue de la Croix :

Monsieur WALLE Michel indique qu'une rencontre est organisée le 23 juillet entre tous les exploitants concernés (4 ou 5) et que Monsieur FARDEL y a été convié.

Monsieur WALLE Michel précise également que Monsieur DAUCHY s'est engagé à reboucher les trous de la rue Gauget mais va également combler ceux de la rue des Clercs.

Monsieur WALLE Michel signale qu'il doit rencontrer très prochainement le géomètre afin de vérifier le bornage de la rue de la Croix.

Mur de Monsieur GEKIERE :

Monsieur WALLE Michel indique qu'une négociation a eu lieu entre le Conseil Général et Monsieur FARDEL sur les limites de propriétés.

Le Conseil Général propose de restituer aux propriétaires, pour l'euro symbolique, la partie de terre qui leur revient.

Monsieur WALLE Michel précise que Monsieur AGNERAY, habitant de la rue de la Croix, lui a indiqué que la bouche d'égout devant sa propriété, était source de mauvaises odeurs.

En conséquence, Monsieur AGNERAY souhaiterait que la commune fasse quelque chose afin de stopper ces odeurs.

Tickets de cantine :

Monsieur DELAYEN Frédéric pose le problème des tickets de cantine en trop.

Madame MOREL Dorothee et Monsieur le Président indiquent qu'ils seront déduits de la facture du mois de septembre.

Il est donc décidé d'adopter cette proposition.

DGE pour la rue Marsy :

Monsieur le Président signale que la DGE 2008 pour la rue Marsy a été refusée et il est posé la question de savoir si celle-ci doit être représentée en 2009.

Par contre, deux DGE de 5000 € ont été accordées : une pour l'Espace Avenir et une pour les travaux de l'église.

Jardins Fleuris :

Monsieur MALY Eric indique qu'il y a eu 9 inscriptions pour le concours des jardins fleuris. Un premier tour a déjà été effectué avec Mademoiselle GEORGE, Madame TURPAIN, Messieurs CRANKSHAW, LALOYAUX et lui-même.

Ferme SENECHAL :

Madame MOREL Dorothée indique qu'une réunion publique aura lieu le 11 septembre et ce, afin de présenter les deux projets à la population.

Messieurs DESSE Jean Michel, WALLE Michel et Madame MOREL Dorothée se sont déplacés à l'Institut Médico Psychologique de Loos et ont visité l'aile des autistes atteints de déficience visuelle.

Cette visite a permis de voir les salles d'activités : atelier poterie, salle de sport, serre, ferme, coin balnéothérapie, salle de thérapie par la musique, prise en compte de l'image de soin par des séances de maquillage et d'esthétique.

Le mode de fonctionnement de l'intégralité de la structure a été expliqué.

L'IMP fonctionne par petites unités (il n'y a pas plus de 5 à 6 autistes par unité).

Toutes les ailes de l'institut sont indépendantes les unes des autres : chacune comporte une cuisine avec le salon et la salle à manger et c'est un long couloir qui rejoint l'aile comportant les dortoirs.

Madame MOREL Dorothée signale que l'avantage de cette visite a été de pouvoir rencontrer des professionnels qui ont clairement défini le rôle de l'institut.

L'intégralité des activités proposées permet à l'enfant de grandir et d'évoluer.

Le problème réside dans le fait que les enfants ne sont pris en charge que de 6 à 20 ans avec une possible dérogation jusqu'à 21 ans.

Au-delà, il n'existe que très peu de structures accueillant des adultes handicapés donc ils repartent dans leurs familles et ils régressent.

Monsieur le Président indique que le bureau de l'Association de Madame SERRURE a été déterminé : Monsieur LHERMITE Pierre en est le trésorier adjoint et Madame BARBRY Christelle en est la secrétaire adjointe.

Enfin, Madame MOREL Dorothée précise qu'une visite à Belval sera effectuée pendant la dernière semaine de juillet afin de mieux connaître le projet de l'autre association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h50.